



Pièces à joindre pour l'inscription NOUVEAUX ELEVES 2022-2023

Afin de procéder à votre inscription, merci de bien vouloir vous présenter avec l'ensemble des pièces indiquées ci dessous, en respectant l'horaire proposé sur le document joint dans le dossier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ

Pour le Secrétariat

- Le dossier d'inscription bleu rempli et signé,
- Une photo
- Un **exeat** ou **certificat de radiation** de l'établissement d'origine
- Photocopie d'un justificatif de domicile** (facture récente d'EDF, de téléphone fixe, ...) conformément au décret 2003-748 du 31 juillet 2003,
- La **photocopie complète du livret de famille** (parents, frères et sœurs),
- Photocopie d'un extrait** de jugement à jour (avec la date de la décision) où figure l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant, si séparation.
- La **photocopie de la notification de bourse** pour les élèves boursiers
- La **photocopie de l'ASSR2 (sécurité routière)**
- La **photocopie de la carte identité recto-verso**

Pour la Vie Scolaire

- La **fiche cartonnée ½ format en couleur** remplie et signée
- Une photo
- La **charte vestimentaire signée (uniquement pour la filière GATL)**
- La **charte de lutte contre l'absentéisme signée**

Pour l'infirmière

- La **fiche de santé cartonnée en couleur recto/verso** remplie et signée
- Une photo
- La **photocopie des vaccinations (DTP obligatoire).**
- L'**autorisation de demande de dossier médical** remplie et signée
- Copie des anciens aménagements scolaires**

Pour l'intendance et les associations

- La **fiche inscription Intendance restauration** remplie et signée,
- Une photo
- Un **chèque de 81,20 € pour les demi-pensionnaires ou de 160 € pour les internes à l'ordre du lycée « Portes de l'Oisans ».**
- 1 RIB (Relevé Identité Bancaire) avec nom, prénom de l'élève au dos uniquement pour les élèves boursiers**
- Une photo
- Un **chèque de 10 € pour l'association sportive (adhésion facultative) à l'**A.S. du lycée de Vizille****
- Un **chèque de 5 € pour la Maison des Lycéens (adhésion facultative) à l'ordre de la MDL**
- Les anciens élèves, déjà scolarisés en lycée, doivent apporter leur PASS'REGION (avantage offert par Région Rhône-Alpes) afin qu'il soit rechargé.**

Merci de bien vouloir signaler auprès de l'établissement tout changement en cours d'année (adresse, naissance, situation familiale, téléphone...) et fournir les justificatifs correspondants.

**Lycée Général et Technologique - Lycée Professionnel -
Avenue Aristide Briand 38220 VIZILLE -**

Téléphone 04 76 68 09 22 - Télécopie Direction 04 76 68 11 54 - Télécopie Enseignement Technique et professionnel 04 76 68 53 67
Ce.0380089R@ac-grenoble.fr